



Assemblée générale douteuse

Par **yume99**, le **24/02/2010** à **23:45**

Bonjour, rnen décembre dernier moi et mes associés avons quitté notre poste de gerant associé d'une SNC(nous n'etions pas majoritaire et nous etions 3, en 95-5) , nous avons donc écrit notre lettre de demission et signé les AG de cession de part. or un mois après la société n'était toujours pas dissoute et aucun papier ne fut envoyé au greffe, je decidai de reclame les ag afin d'aoir une preuve de mon départ, il s'avere que sur celle-ci une mention a été rajouté au stylo celle-ci precisait que je devais percevoir une prime de€ dont je n'ai nullement entendu parler et ni meme percue. rnje desirais savoir si il y a un recours pour reclamer cette prime et si cela et légale de faire signer une AG et après d'en modifier le contenu rnpourriez vous m'aider?